

Tournant pro-vie en Louisiane

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 14 juillet 2010

(Etats-Unis) La Louisiane vient de faire un pas de plus en matière de défense de la vie des enfants à naître.

Le gouverneur de l'Etat, Bobby Jindal (Parti républicain) a signé trois mesures pro-vie la semaine dernière. Gene Mills, directeur exécutif de l'organisation [Louisiana Family Forum](#) (LFF), [a expliqué](#) à OneNewsNow qu'une des mesures a trait au financement de la pratique de l'avortement par des fonds fédéraux dans le cadre de la réforme sur la Santé, interdisant toute couverture pour les avortements dits de confort par les outils d'assurance qu'elle propose.

"La Louisiane exerce ses prérogatives en disant 'Merci Monsieur Obama, mais non merci. Nous ne souhaitons pas que les deniers publics servent à équilibrer les couvertures proposées par les assureurs qui y incluent l'avortement'" explique Mills.

Il attire notre attention sur la loi relative aux ultrasons, très débattue, qui permet à toute mère cherchant à avorter de voir l'enfant qu'elle porte.

"On offre à la jeune mère - on ne force personne - la possibilité de voir à l'écran ou la photo de son enfant" explique le directeur exécutif de l'association pro-vie.

Enfin, une autre loi interdit aux médecins qui pratiquent des avortements de confort d'être couverts en cas d'erreur médicale, une mesure qui sera sans doute contestée devant les tribunaux. Cette loi ne souffre d'aucune exception en cas de viols ou d'incestes mais elle ne concerne pas les cas où la vie de la mère est en danger.

Arthur Leroy